

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze juin à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CANAL Maire,

Présents : BONIKOWSKI Dolorès, CANAL Anne-Marie, LEROUX Denis, VASSEUR Jacques, VANELLE Jacques, AMOROS Martine, FABRE Christophe, MIR Jean-François

Absents : CHANDEYSSON Claudia, MILHE Virginie, RUISSEAUX Matthieu, AUBERT Sophie, TAHIRI Naziha, BATLLE Dominique,

Procurations : néant

Date de la convocation : 06 juin 2019

Ouverture séance 18 H

Monsieur VANELLE Jacques été désigné secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu de séance du 09 avril 2019 :

Aucune remarque

Voté à l'unanimité des membres présents.

2- approbation de l'ordre du jour :

- 1 - Approbation compte rendu séance du 09 avril 2019
- 2 - Approbation de l'ordre du jour
- 3 – Compétence eau et assainissement à la communauté de communes
- 4 – Modification du tableau des effectifs
- 5 - Questions diverses

Madame le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour

- Modification délégués au Syndicat Mixte Canigó Grand Site
- Modification délégués au SIVU du Conflent

L'ordre du jour est ainsi adopté.

Voté à l'unanimité des membres présents

3- compétence eau et assainissement à la communauté de communes:

Décision reportée par insuffisance d'information

4- Modification du tableau des effectifs

Délibération voté à l'unanimité des membres Présents

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
--

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la saisine du comité technique pour la suppression de postes non pourvus

Considérant l'avis du Comité technique en date du 22 mars 2019

Madame le Maire propose d'adopter le tableau des emplois joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le tableau ci-joint.

5- Modification délégués au Syndicat Mixte Canigó Grand Site

Délibération voté à l'unanimité des membres Présents

MODIFICATION DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE
--

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 29 septembre 2014 il a été désigné les délégués au Syndicat Mixte Canigó Grand Site.

Délégué titulaire Madame CANAL Anne-Marie.

Elle précise que Madame AUBERT Sophie désignée déléguée suppléante ne pouvant se libérer pour assister aux réunions, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation du délégué suppléant :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation à la majorité absolue du nouveau délégué suppléant.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 8

Suffrages exprimés : 8

Blancs – Nuls : 0

Majorité absolue : 5

A obtenu :

Délégué Suppléant : VASSEUR Jacques 8 voix

En conséquence Monsieur VASSEUR Jacques est élu délégué suppléant, pour représenter la commune au Syndicat Mixte Canigó Grand Site.

6- Modification délégués au SIVU du Conflent

Délibération voté à l'unanimité des membres Présents

MODIFICATION DELEGUES AU SIVU DU CONFLENT
--

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 11 décembre 2014 il a été désigné les délégués au SIVU du Conflent.

Délégué suppléant Madame CANAL Anne-Marie.

Elle précise que Monsieur MIR Jean-François désigné délégué titulaire ne pouvant se libérer pour assister aux réunions, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation du délégué titulaire.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation à la majorité absolue du nouveau délégué titulaire.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 8

Suffrages exprimés : 8

Blancs – Nuls : 0

Majorité absolue : 5

A obtenu :

Délégué titulaire : VANELLE Jacques 8 voix

En conséquence Monsieur VANELLE Jacques est élu délégué titulaire, pour représenter la commune au SIVU du Conflent.

7- Questions diverses :

Pas de questions diverses

La séance est levée à 19 heures